

**Commune de Rochefort-en-Yvelines****ARRETE MUNICIPAL****PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION et DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES,

**Vu** la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

**Vu** le code de la route, notamment l'article R 225

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2

**Vu** la demande d'autorisation présentée le 17 avril 2025 par Monsieur Illan Zerah, agissant en tant que chargé de production pour la société ITV Studios France, sise 8 rue Heyrault, 92100 Boulogne-Billancourt à l'occasion d'un tournage qui aura lieu le vendredi 16 mai 2025, de 9h00 à 17h00, rue de la Pie, rue de l'Eglise et place des Halles,

**Considérant** le tournage qui se déroulera sur la journée du vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00,

**Considérant** la nécessité d'assurer le bon ordre et de préserver la sécurité de tous pendant le tournage,

**ARRETE**

**Article 1 :** la circulation rue de la Pie et rue de l'Eglise sera interdite pour les véhicules et les piétons, sauf pour l'équipe de tournage, et pour les riverains entre chaque prise, le vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00.

**Article 2 :** le stationnement des véhicules sera interdit, rue de la Pie et rue de l'Eglise le vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00.

**Article 3 :** le stationnement des véhicules des riverains de la rue de la Pie et de la rue de l'Eglise sera autorisé, au droit de la propriété sise au n° 2 place des Halles, le vendredi 16 mai 2025 de 9h00 à 17h00.

**Article 4 :** Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité légale prévues par l'article L 122-29 du code général des collectivités territoriales.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera affiché en Mairie de Rochefort-en-Yvelines et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Monsieur le Chef de Centre de Secours de Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Monsieur Illan Zerah, chargé de production chez ITV Studios France,
- Madame la Secrétaire Générale de la Mairie.

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rochefort-en-Yvelines, le 24 avril 2025

Le Maire, M. Sylvain LAMBERT

